



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 128190

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les recommandations du récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation des soins psychiatriques. Parmi les différentes recommandations, il lui demande de lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à publier les circulaires relatives à la coordination entre l'administration pénitentiaire et les professionnels de santé, en prenant en compte l'article D. 90 du code de procédure pénale dans les protocoles santé-justice, et en harmoniser la mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128190

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1225

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)